



L'animal en ville 2026

Informations importantes :

Date : Samedi 30 mai 2026

Horaire d'ouverture au public : de 11h à 18h

Lieu : Place des Epars

Date limite d'inscription : 20 avril 2026

Données personnelles :

Nom ou Raison sociale :

Nom du responsable :

Cocher la case correspondante :

☐ Association

☐ Fédération

☐ Educateur

☐ Commerce

☐ Institution

☐ Autres :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Stand : *Nous mettons à disposition 1 abri facile (tente blanche de 3m x 3m) par exposant.*

Activité prévue : ☐ Vente de produits ☐ Stand d'information / exposition

Descriptif de votre stand et des produits que vous allez mettre en vente :

Réservation du matériel dans le stand :

☐ 1 Chaise ☐ 2 Chaises ☐ 1 Table ☐ 2 Tables ☐ Autres :

Besoin en électricité : ☐ Oui ☐ Non ☐ Si oui, précisez la puissance :

Démonstrations / Animations :

Avez-vous prévu la présence de chiens sur votre stand ? Oui Non
Si oui, précisez le nombre :

Avez-vous prévu des démonstrations / animations ? Oui Non
Si oui, précisez :

- Lieu (Stand / Espace de démonstration) :
- Durée d'une prestation :
- Nombre de passages dans la journée :

Descriptif de votre démonstrations / animations :

Stationnement :

L'accès en véhicule sur la place des Epars sera autorisé uniquement avant 10h45 pour le montage, et après 18h pour le démontage pour 1 véhicule par exposant. En dehors de ces moments, le stationnement sur la fête ne sera pas autorisé. Il vous sera proposé de stationner sur la Butte des Charbonniers.

Plaque d'immatriculation :

Règlementation :

Afin de valider votre inscription, nous avons besoin des pièces afférentes à votre activité commerciale, soit :

- Extrait de KBIS de moins de 3 mois,
- RIB
- Copie de la carte nationale d'identité,
- Pour les commerces de bouche : attestation de la formation à l'hygiène alimentaire

Vous trouverez ci-joint, l'arrêté préfectoral 2016-2643 relatif aux obligations réglementaires des rassemblements et concours de carnivores domestiques. Nous rappelons aux différents participants de se munir de l'ensemble des documents nécessaires (certification professionnelle, identification de tous les animaux présentés, carnet de vaccination, passeport, assurance, etc.) pour le contrôle des animaux par le vétérinaire sanitaire. ***Merci de fournir au plus tard le 4 mai 2026 au service évènementiel, la liste des animaux susceptibles de participer à la manifestation (numéro d'identification, espèce, race et âge) qui sera transmise à la DDETSPP.***

J'ai bien pris connaissance de ces informations.

Signature :

Mentions obligatoires

Règlementation Générale sur la Protection des Données

·Les informations personnelles portées sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par la Ville de Chartres.

·Nous ne traiterons ou n'utiliserons vos données que dans la mesure où cela est nécessaire pour la gestion du Salon du bien-être animal.

·Vos informations personnelles sont conservées pendant une durée qui ne saurait excéder 1an. Pendant cette période, nous mettons en place tous moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés.

·L'accès à vos données personnelles est strictement limité au service évènementiel, service Finances, Cabinet du Maire, Vie associative, Jeunesse et Sports, service communication de la Ville de Chartres et de Chartres métropole. En dehors des cas énoncés ci-dessus, nous nous engageons à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à des tiers à vos données sans votre consentement préalable, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

·Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité, d'effacement, de limitation du traitement ou d'opposition de vos données. Vous pouvez, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ces droits en contactant les délégués à la protection des données personnelles, par mail à l'adresse dpo@agglo-ville.chartres.fr.

·La mise à jour des informations recueillies dans ce questionnaire peut se faire directement auprès du service compétent Service évènementiel par mail à l'adresse suivante : evenementiel@agglo-ville.chartres.fr

·Pour toute information complémentaire ou réclamation, vous pouvez contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr)